

MUNICIPALITE DE MANSFIELD ET PONTEFRACT.

PROVINCE DE QUEBEC.

A une séance régulière du conseil de la Municipalité de Mansfield et Pontefract tenue le 2 avril 2025 et à laquelle sont présents son honneur la Mairesse, Mme Sandra Armstrong, et les conseillers suivants.

M. Brian Boisvert  
M. Sebastien Denault

M. Garry Ladouceur  
Mme Claudette Béland-Pleau  
M. Richard Morrisette

Formant quorum sous la présidence de la Mairesse.  
M. Eric Rochon, Secrétaire-trésorier est aussi présent.  
Mme Janet Korol motive son absence

**50-04-2025 OUVERTURE DE LA SESSION**

Proposé par Monsieur Richard Morrisette  
Et résolu à l'unanimité.

Que la séance ordinaire du Conseil municipale de Mansfield-et-Pontefract du mois d'avril 2025 soit ouverte.

**CONFLITS D'INTÉRÊT**

Le conseiller Sébastien Denault déclare un conflit d'intérêt au point - Approbation des Factures. Aucun autre membre du conseil municipal ne déclare de conflits d'intérêts dans l'ordre du jour proposé.

**51-04-2025 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par Monsieur Garry Ladouceur  
Et résolu à l'unanimité.

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**52-04-2025 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX.**

Proposé par Monsieur Brian Boisvert  
Et résolu à l'unanimité.

Que le Conseil approuve le procès-verbal de la session régulière tenue le 5<sup>ème</sup> jour de mars.

Monsieur Sébastien Denault se retire de la table du conseil

**53-04-2025 APPROBATION DES COMPTES À PAYER EN DATE DU 2 AVRIL 2025.**

Proposé par Madame Claudette Béland  
Et résolu à l'unanimité.

De payer les comptes du journal des déboursés et des comptes faisant partie de la liste des paiements détaillés en date du 2 avril 2025 au montant de 309,096.54\$

Monsieur Sébastien Denault reprend sa place à la table du conseil

**54-04-2025 POLITIQUE D'ACHAT LOCAL DE LA MUNICIPALITÉ DE MANSFIELD-ET-PONTEFRACT**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Mansfield-et-Pontefract reconnaît l'importance de soutenir l'économie locale et de favoriser un développement durable;

**ATTENDU QUE** l'adoption d'une politique d'achat local permettra de tenir compte des disponibilités du marché local, de maintenir et bonifier les emplois dans notre municipalité et de favoriser l'achat de biens moins préjudiciables pour l'environnement;

**ATTENDU QUE** la direction générale a préparé une politique d'achat local qui s'appuie sur des principes d'équité, de transparence, d'intégrité, d'honnêteté et de loyauté, et qui vise à fournir aux divers services municipaux des biens et des services de qualité aux conditions les plus avantageuses, en conformité avec les lois et accords en vigueur;

**ATTENDU QUE** cette politique favorise un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs et incite les fournisseurs à offrir des produits et services conformes aux lois;

**ATTENDU QUE** la direction générale est responsable de l'application de cette politique et que les responsables de service et employés autorisés sont responsables de la connaître et de la respecter;

**ATTENDU QUE** la politique prévoit une approche favorisant l'achat local lorsque le prix est comparable, en priorisant les fournisseurs de la municipalité, puis ceux de la MRC de Pontiac, de la région de l'Outaouais, de la province de Québec et enfin du Canada, avec des pourcentages d'excédent applicables selon le montant de la dépense;

**ATTENDU QUE** la politique établit un processus d'acquisition clair pour les employés municipaux, incluant l'obtention d'autorisation, la vérification de la disponibilité en réserve et d'ententes d'approvisionnement, et le respect des limites imposées;

**ATTENDU QUE** ce processus exige de valider la disponibilité locale, d'inviter un minimum de deux fournisseurs lorsque possible dont au moins un local, de négocier les prix, de demander des prix comparables à l'extérieur et de maintenir à jour l'information sur la qualité des produits et l'évaluation des fournisseurs;

**CONSIDÉRANT** l'importance d'intégrer les principes de la Politique d'achat local dans les pratiques d'approvisionnement de la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ET RÉSOLU PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DE MANSFIELD-ET-PONTEFRACT, DÛMENT ASSEMBLÉ :**

**QUE** la Politique d'achat local, telle qu'annexée à la présente résolution, soit et est par les présentes adoptée et entre en vigueur ce jour.

**QUE** toute modification à cette politique devra faire l'objet d'une résolution du conseil municipal.

**55-04-202: CADASTRES**

Proposé par : Gary Ladouceur.  
Et résolu à l’unanimité.

| LOTS                    | PROPRIÉTAIRE   | COMMENTAIRES                       |
|-------------------------|----------------|------------------------------------|
| PARCELLE 1 (6 468 901)  | MARC LADOUCEUR | 87 880,7 M <sup>2</sup> , CONFORME |
| PARCELLE 2 (6 468 901)  | MARC LADOUCEUR | 3791,0 M <sup>2</sup> , CONFORME   |
| PARCELLE 3 (6 468 901)  | MARC LADOUCEUR | 3756,3 M <sup>2</sup> , CONFORME   |
| PARCELLE 4 (6 468 901)  | MARC LADOUCEUR | 3753,1 M <sup>2</sup> , CONFORME   |
| PARCELLE 5 (6 468 901)  | MARC LADOUCEUR | 3759,3 M <sup>2</sup> , CONFORME   |
| PARCELLE 6 (6 468 901)  | MARC LADOUCEUR | 3856,0 M <sup>2</sup> , CONFORME   |
| PARCELLE 7 (6 468 901)  | MARC LADOUCEUR | 3758,5 M <sup>2</sup> , CONFORME   |
| PARCELLE 8 (6 468 901)  | MARC LADOUCEUR | 3765,2 M <sup>2</sup> , CONFORME   |
| PARCELLE 9 (6 468 901)  | MARC LADOUCEUR | 3785,8 M <sup>2</sup> , CONFORME   |
| PARCELLE 10 (6 468 901) | MARC LADOUCEUR | 3720,8 M <sup>2</sup> , CONFORME   |
| PARCELLE 11 (6 468 901) | MARC LADOUCEUR | 3765,5 M <sup>2</sup> , CONFORME   |
| PARCELLE 12 (6 468 901) | MARC LADOUCEUR | 3757,8 M <sup>2</sup> , CONFORME   |
| PARCELLE 13 (6 468 901) | MARC LADOUCEUR | 5728,8 M <sup>2</sup> , CONFORME   |
| PARCELLE 14 (6 468 901) | MARC LADOUCEUR | 3793,6 M <sup>2</sup> , CONFORME   |
| PARCELLE 15 (6 468 901) | MARC LADOUCEUR | 3793,6 M <sup>2</sup> , CONFORME   |
| PARCELLE 16 (6 468 901) | MARC LADOUCEUR | 3793,6 M <sup>2</sup> , CONFORME   |

**56-04-2025 DONATION HOCKEY MINEUR 2025**

- CONSIDÉRANT QU’UN

représentant du comité exécutif de l’Association de Hockey Mineur de Fort-Coulonge a présenté une demande d’aide financière additionnelle de la part du conseil municipale de Mansfield-et-Pontefract en 2025;
- CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract est membre du comité de relance du centre récréatif de Fort-Coulonge et lie la survie de l’Association de Hockey Mineur de Fort-Coulonge directement à celle de l’aréna;
- CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract s’est engagé à promouvoir et contribuer aux environnements favorables aux saines habitudes de vie;

IL EST DONC PROPOSÉ  
PAR Monsieur Brian Boisvert  
ET APPUYÉ À L’UNANIMITÉ

- QUE le conseil municipal de Mansfield-Pontefract contribue financièrement pour l’année 2025-2026 un montant de 2,000.00 \$ à l’Association de Hockey Mineur “Les Draveurs” de Fort-Coulonge;
- QUE cette contribution soit utilisée entre autres pour aider à diminuer l’inscription annuelle au hockey mineur pour les nouveaux hockeyeurs provenant de Mansfield-et-Pontefract notamment au niveau MAGH.

**57-04-2025**

**AMÉLIORATION TERRAIN DE BALLE**

Proposé par Monsieur Sébastien Denault  
Et résolu à l'unanimité

Que le directeur général Monsieur Eric Rochon soit mandaté à faire l'achat de 2 voyages de camions remorque de matériel pour l'avant-champs du terrain de balle municipal.

**58-04-2025**

**DÉTECTEUR 4 GAZ**

Proposé par Madame Claudette Béland  
Et résolu à l'unanimité

Que le directeur général Monsieur Eric Rochon soit mandaté à faire l'achat d'un détecteur 4 Gaz pour l'utilisation conjointe du service d'incendie et des travaux publics.

**59-04-2025**

**OUVERTURE OFFICIELLE COINS DES JEUNES  
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

Proposé par Monsieur Garry Ladouceur  
Et résolu à l'unanimité

Que le directeur général Monsieur Eric Rochon soit mandaté d'organiser une soirée de commémoration de l'ouverture officielle du coin des jeunes à la bibliothèque municipale et de reconnaissance à Madame Martine Laroche pour sa longue et brillante carrière comme bibliothécaire de notre municipalité.

**60-04-2025 APPUI À LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ PLEIN AIR  
AVENTURE HÉLIANTHE POUR L'INSTALLATION D'UN CHAPITEAU À  
LA PLAGE DU PONT BLANC**

**Considérant** la demande de la Coopérative de solidarité plein air Aventure Hélianthe, datée du [Date de la demande], sollicitant l'appui de la Municipalité de Mansfield et Pontefract pour l'obtention d'un chapiteau de 40 pi sur 100 pi à la plage du pont Blanc;

**Considérant que** le projet de la coopérative s'inscrit dans une démarche de développement économique, d'amélioration de la qualité de vie municipale et de promotion des échanges entre citoyens et entreprises;

**Considérant** les objectifs de la coopérative, notamment :

- Le développement d'activités économiques, incluant un marché public;
- L'organisation de séances d'information et d'éducation publique à caractère environnemental;
- La mise en place d'activités d'éducation en sport et en loisir culturel;
- Le soutien au développement touristique, culturel et économique régional;
- La création d'un espace dynamique favorisant les échanges entre les milieux rural et urbain;

**Considérant** l'importance de soutenir les initiatives locales qui contribuent à l'essor de la communauté;

Il est proposé par Monsieur Brian Boisvert et résolu à l'unanimité que :

1. La Municipalité de Mansfield-et-Pontefract appuie la démarche de la Coopérative de solidarité plein air Aventure Hélianthe pour l'obtention d'un chapiteau de 40 pi sur 100 pi à la plage du pont Blanc.
2. La Municipalité s'engage à collaborer avec la coopérative dans la mesure de ses possibilités pour faciliter la réalisation de ce projet.
3. La Municipalité reconnaît le potentiel de ce projet pour le développement économique, touristique et culturel de la région.

**CONSIDÉRANT** la demande du groupe culturel Phare Ouest, représenté par son président Louis Harvey, sollicitant l'appui de la Municipalité de Mansfield et Pontefract pour la relance du Festival international du cinéma des femmes de Mansfield et Fort-Coulonge (FICFMF) en 2026;

**CONSIDÉRANT** l'importance de ce festival pour la mise en valeur des productions cinématographiques de femmes réalisatrices et pour l'enrichissement de l'offre culturelle de la région;

**CONSIDÉRANT** les retombées positives potentielles de cet événement en termes de développement culturel, touristique et économique pour la municipalité et la région du Pontiac;

**CONSIDÉRANT** la volonté du groupe culturel Phare Ouest d'organiser des activités diversifiées, incluant des projections de longs et courts métrages, des documentaires, des films d'animation, des rencontres avec des artistes et des ateliers, dans des lieux emblématiques tels que le Cinéma Lyn, la plage du pont Blanc et le Café Downtown;

**CONSIDÉRANT** l'importance pour la Municipalité de Mansfield et Pontefract de soutenir les initiatives culturelles qui contribuent à l'avancement de la communauté;

**Il propose par Monsieur Sébastien Denault il est résolu à l’unanimité que :**

- 1. La Municipalité de Mansfield et Pontefract exprime son appui à la démarche du groupe culturel Phare Ouest pour la relance du Festival international du cinéma des femmes de Mansfield et Fort-Coulonge (FICFMF) en 2026.
- 2. La Municipalité s'engage à collaborer avec le groupe culturel Phare Ouest, dans la mesure de ses possibilités, pour faciliter la réalisation de cet événement.
- 3. La Municipalité reconnaît l'importance de ce festival pour la promotion de la culture cinématographique et pour le rayonnement de la région.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS.**

Je, soussigné, Secrétaire-trésorier de Mansfield-et-Pontefract, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses mentionnées lesquelles ont été autorisées par résolutions suivantes numéros 53, 56, 57 et 58.

**ET J’AI SIGNÉ CE 3 AVRIL 2025.**

\_\_\_\_\_  
Eric Rochon,  
Secrétaire-trésorier.

**62-04-2025      LEVÉE DE LA SESSION.**

Proposé par Monsieur Richard Morrissette  
Et résolu à l’unanimité.

Que cette session soit levée à 20:28 heures.

.....  
Mme. Sandra Armstrong  
Mairesse

.....  
M. Eric Rochon.  
Secrétaire-Trésorier.